



Changement d'employeur au sein d'un même groupe

Par Mick59

Bonjour,

Pour résumé l'organigramme, une Holding A est constituée de 3 sociétés B / C / D

J'étais salarié de la société B en tant que comptable pour la gestion des 4 structures.

En 02/2025, une 4e société E est créée dans le groupe.

Dans un couloir, on me dit ?ne vous inquiétez pas, vous verrez sur votre fiche de salaire que votre employeur est maintenant E?. Rien de plus.

J'ai gardé mon ancienneté, mon salaire est identique, ..

Par contre, je n'ai signé aucun nouveau contrat de travail, ni même avenant. Cela fait maintenant 7 mois. Par contre la mutuelle a changé et là on y perd (plus cher et moins de couverture) sans même que l'on puisse dire quelques chose.

Est-ce légal ?

J'ai insisté à de nombreuses reprises pour savoir ce qu'il en est, jamais de réponse.

Au plaisir de vous lire.

Par calete

Bonjour,

Vous dites que le contrat d'entreprise en termes de complémentaire santé n'est plus le même, est-ce que cela concerne uniquement l'une des entités, en l'occurrence la société "E" ?

cdt